

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 23 avril 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 23 avril 2018, À 18H30, AU 20,
RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers:

Martial Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Denys Leclerc	Hélène McHugh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina,

ÉGALEMENT PRÉSENTS:

Joanne Villeneuve, greffière
Jean Richard, directeur général par intérim

142-04-2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 18h30.

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

143-04-2018

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
APPROBATION BUDGET 2018 (N/D : 114-400)**

Considérant que le conseil a reçu les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile pour 2018;

Il est **proposé par** Monsieur Denys Leclerc, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le budget pour l'exercice financier 2018 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile, en tenant compte d'un déficit de 123 743 \$ à la fin dudit exercice, pour donner les contributions suivantes :

Partie HLM :

SHQ :	111 369 \$
Municipalité :	12 374 \$

Partie Habitation Papillon des Jardins :

Municipalité (PSL) :	12 497 \$
Municipalité (PSL-privé) :	1 012 \$

Attendu que copie soit transmise à Madame Lyne Juneau, Directrice générale de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile.

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile confirme Monsieur Denys Leclerc, conseiller municipal, pour siéger au conseil d'administration de l'OMHGP pour l'année 2018.

Adopté.

144-04-2018
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 09A-2018

Règlement pour déterminer la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Basile.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 avril 2018;

Considérant qu'une copie du projet règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 09A-2018 soit et est adopté.

Que le règlement final sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

145-04-2018

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE
QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE PROJET DU BOULEVARD
DU CENTENAIRE, AVENUE DU PARC ET SAINTE-ANGÉLIQUE
PROJET : #1602 (N/D: 602-130)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix, en date du 3 avril 2018, pour accorder un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard du Centenaire, avenue du Parc et rue Sainte-Angélique;

Attendu qu'en date du 18 avril 2018, le conseil a reçu les prix suivants :

Laboratoire d'Expertise de Québec Ltée	6 510,00 \$
Englobe Corp.	6 672,85 \$
GHD	9 717,50 \$

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de prix pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de réfection du boulevard du Centenaire, avenue du Parc et Sainte-Angélique, auprès de Laboratoire d'Expertise de Québec Ltée, pour le prix de 6 510,00 \$, taxes en sus.

Que Madame Laurie Mimeault, adjointe en gestion des projets est autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 10-2017.

Adopté.

146-04-2018

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE NOUVEAU CAMION RAM DU
SERVICE INCENDIE PROJET : #1802 (N/D : 401-131)**

Attendu qu'au programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020, il y a un montant de 50 000 \$ de prévu pour l'achat d'une camionnette pour le service des incendies;

Attendu que la résolution 094-03-2018 autorise l'acquisition dudit véhicule suite à l'appel d'offres 2018-04;

Attendu que le budget de 50 000 \$ prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 inclus les équipements d'urgence à faire installer sur le nouveau véhicule;

Attendu que Monsieur Cédric Plamondon, directeur du service des incendies, a procédé à une demande de prix pour adjuger les équipements d'urgence du nouveau véhicule;

Attendu qu'en date du 9 avril 2018, le conseil a reçu le seul prix suivant, le deuxième fournisseur ayant refusé de soumissionner :

P.E.S. Canada Inc.	7 033,01 \$
--------------------	-------------

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'achat d'équipements d'urgence pour le nouveau véhicule auprès du fournisseur P.E.S. Canada Inc. pour le prix de 7 033,01 \$, taxes en sus.

Que pour financer l'acquisition d'équipements d'urgence pour le nouveau véhicule, le conseil décrète un emprunt au fonds de roulement de la Ville, tel que prévu par la résolution 051-02-2018, au coût net de 7 383,78 \$ sur un terme de 10 ans selon l'échéancier suivant :

2019 : 738,38 \$	2024 : 738,38 \$
2020 : 738,38 \$	2025 : 738,38 \$
2021 : 738,38 \$	2026 : 738,38 \$
2022 : 738,38 \$	2027 : 738,37 \$
2023 : 738,38 \$	2028 : 738,37 \$

Adopté.

147-04-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h30.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Joanne Villeneuve, greffière